



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2013**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2013 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Francis Deroo
- Madame la conseillère Paola L. Hawa;
- Messieurs les conseillers Jay Van Wagner, Ryan Young, Gerry Lavigne, James Anderson et Michel Bouassaly;

Le directeur général, M. Martin Bonhomme.

Monsieur le Maire Francis Deroo agit comme président de la présente séance.

Mme Lucie Gendron, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**09-246-13 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Jay Van Wagner  
Appuyé par Michel Bouassaly

D'ouvrir la séance extraordinaire du 16 septembre 2013. Il est 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

**09-247-13 Ordre du jour**

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Jay Van Wagner

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

09-246-13 Ouverture de la séance

09-247-13 Ordre du jour

**2 Période de questions allouée aux personnes présentes sur le sujet traité à l'ordre du jour**

**3 Services techniques**

09-248-13      Projet d'aménagement d'un carrefour en « T » -  
Transactions et quittances avec le MTQ – Autorisation  
de signatures

**4 Dépôt de documents**

**5 Levée de la séance**

09-249-13      Levée de la séance

19 h 1 :      Présentation du projet de carrefour en « T » par le directeur général,  
Monsieur Martin Bonhomme.

**2 PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES SUR LE SUJET TRAITÉ À L'ORDRE DU JOUR**

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 22 et s'est terminée à 19 h 54 se résument comme suit :

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Mme Marceau	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dédommagement du MTQ;</li> <li>▪ Études de base pour les chiffres;</li> <li>▪ Résolution de 2011 pour réparer les viaducs;</li> <li>▪ Exclusion de la démolition dans les coûts;</li> </ul>
M. Belleau	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Études préparatoires pour la négociation avec le MTQ;</li> <li>▪ Impact des taxes pour les contribuables;</li> <li>▪ Démolition des viaducs;</li> </ul>
M. Provost	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pourcentage maximal de la participation du MTQ pour les honoraires professionnels;</li> <li>▪ Démolition des viaducs;</li> </ul>
M. Provost	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entente de 500 000 \$ pour l'étude d'avant-projet;</li> <li>▪ Lien routier entre le secteur sud et le secteur nord;</li> <li>▪ Lien routier avec la Ville de Vaudreuil;</li> </ul>
M. Labelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2<sup>e</sup> ronde de négociations souhaitée pour les imprévus.</li> </ul>

**3 SERVICES TECHNIQUES**

**09-248-13      Projet d'aménagement d'un carrefour en « T »  
- Transactions et quittances avec le MTQ –  
Autorisation de signatures**

ATTENDU QUE      des travaux ont été effectués à l'automne 2012 par le ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le secteur de l'échangeur de l'autoroute 40 et du boulevard des Anciens-Combattants;

ATTENDU QUE      des engagements réciproques des parties ont été discutés au cours des derniers mois pour le projet d'aménagement d'un

carrefour en « T » incluant feux de circulation dont les coûts sont estimés à 1,5M\$ plus taxes;

ATTENDU la lettre datée du 12 septembre 2013 de M. René Sylvain, Directeur de l'Île-de-Montréal par intérim au Ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE le MTQ est disposé à verser à la ville une compensation financière de l'ordre de 1,1M\$ pour la construction d'un carrefour en « T »;

ATTENDU QUE le MTQ est disposé à compenser un montant de 50% de tout imprévu jusqu'à concurrence d'un montant maximal à être convenu entre les parties;

ATTENDU QUE pour ce faire, deux transactions et quittances seront signées, la première pour les honoraires professionnels de préparation de plans et devis et la préparation et la publication d'un appel d'offres pour les travaux;

ATTENDU QUE la deuxième transaction sera signée pour l'exécution des travaux et la surveillance de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gerry Lavigne  
Appuyé par Jay Van Wagner

D'autoriser le Maire et le directeur général à signer les deux documents de transactions et quittances à intervenir avec le Gouvernement du Québec, une première transaction pour un montant estimé à 150 000,00 \$ et la deuxième transaction à intervenir après l'ouverture des soumissions publiques pour l'exécution des travaux de construction d'un carrefour en « T ».

Adoptée à l'unanimité.

#### 4 DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

- **Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « A »;**

#### 5 LEVÉE DE LA SÉANCE

<b>09-249-13 Levée de la séance</b>
-------------------------------------

Il est proposé par James Anderson  
Appuyé par Michel Bouassaly

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 19 h 55

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Francis Deroo  
Maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Lucie Gendron, avocate  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-8837*